



Conseil concernant le rdv de la naturalisation

Par Visiteur

Bonjour,
je suis médecin tunisien non inscrit au conseil d'ordre français. mon époux travaille en France et j'ai deux enfants. je suis en France depuis 2006, j'ai eu un refus lors du quatrième renouvellement de mon titre de séjour comme étudiant. finalement après un refus on a eu un accord pour regroupement familial. depuis printemps dernier j'ai eu ma carte de 10 ans comme mon époux. seulement entre temps pour ne pas rester sans rien faire et ne pas être en inégalité avec mon refus de titre de séjour je suis retournée en Tunisie et j'ai postulé pour un poste d'assistante en Tunisie. mes enfants ont terminé leur année scolaire avec leur père ici puis ils étaient obligés de me rejoindre vu que mon époux est actuellement en mission entre Paris et Bruxelles. entre temps j'ai passé l'équivalence et je l'ai raté de justesse. j'envisage de revenir à Paris en troisième trimestre avec mes enfants en attendant l'acceptation de ma démission. seulement j'ai le rdv de naturalisation cette semaine et je ne sais pas si je dois leur dire la vérité ou non????
est-ce que je risque d'être pénalisé
en attendant votre réponse, veuillez croire Monsieur l'avocat, à ma haute considération.

Par Visiteur

Bonjour Madame

j'envisage de revenir à Paris en troisième trimestre avec mes enfants en attendant l'acceptation de ma démission. seulement j'ai le rdv de naturalisation cette semaine et je ne sais pas si je dois leur dire la vérité ou non????
est-ce que je risque d'être pénalisé
si je comprends bien, vous souhaitez cacher le fait que vous ne résidez pas en France?

Cordialement

Par Visiteur

Ce n'est pas le cas.
la question: est-ce que le fait d'être momentanément à l'étranger est pénalisant pour la nationalité?

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame

Sans vouloir préjuger de la décision de l'administration, je crains fort que cela fasse obstacle à l'obtention de la nationalité française.

En effet, au moment de la signature du décret de naturalisation vous devez avoir votre résidence habituelle en France. La notion de résidence est entendue largement. Cela signifie que vous devez avoir en France le centre de vos intérêts notamment professionnels. Or tel n'est pas le cas.
En outre vos enfants sont avec vous hors de France.

cordialement

Par Visiteur

Bonjour,
je vous remercie de votre réponse. c'est ce que j'ai voulu vous expliquer lors de mon premier mail; c'est que j'ai une

promesse de travail ici d'une part et d'autre part concernant mes enfants, mon époux n'est malheureusement de part son travail entre bruxelle et paris donc il ne peut pas s'en occuper. par contre, je les ai réinscrit pour le troisième trimestre car je serais en france malgré la mission de mon époux qui n'a pas encore fini en ce moment.

à propos je leur ai expliqué leur de ma demande de naturalisation que je suis en poste en tunisie vu mes conditions qui bien évidemment ont changé depuis.

Encore une fois, je vous remercie pour votre réponse bien qu'elle soit d'après ce que j'ai compris du domaine de l'avocat que de l'information juridique
cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame

Je comprends parfaitement votre situation.

Le seul souci comme je vous l'ai précisé est que vous ne résidez pas en France au moment de votre demande de naturalisation. Cet élément risque donc de jouer en votre défaveur.

Par ailleurs, il faut savoir que même lorsque toutes les conditions sont remplies, il est possible que l'administration ne fasse pas droit à votre demande. En d'autres termes même si les conditions sont remplies, l'aquisition de la nationalité n'est pas automatique.

Encore une fois, je vous remercie pour votre réponse bien qu'elle soit d'après ce que j'ai compris du domaine de l'avocat que de l'information juridique
qu'entendez vous par là?

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

ce que je veux dire que je ne m'attendez pas à une réponse, j'ai hésité même à vous répondre quand j'ai vu que ce n'était pas de votre domaine. j'étais alors agréablement surprise d'avoir reçu une réponse donc je voulais vous remercier de votre gentillesse car je pense que vous auriez pu ne pas me répondre et c'est entièrement votre droit.

c'est normal aussi que la nationalité n'est pas automatique même si les conditions sont requises. c'est juste pour me préparer psychologiquement à un refus :) et surtout que je ressentirai une culpabilité si ma famille aie un refus à cause de ma situation ce qui est probablement le cas en plus. c'est dur ...

cordialement

Par Visiteur

Madame

Nous sommes tout à fait qualifiés pour vous répondre, je vous assure.

Bien cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

je n'en doute pas. je l'ai bien vu.

Par contre, Est ce que vous avez des conseils à nous proposer en sachant que mes enfants ne parlent que le français, ils ne connaissent que le drapeau français et sarkosy comme président?

En cas de refus, je ne sais pas ce que je vais leur dire ni comment leur expliquer qu'ils sont des tunisiens et non des français étant donné qu'ils ne connaissent que la france et le fait qu'ils ne sont pas français n'existent même pas dans leur esprit... (ils ont 7 et 4 ans)

avec tous mes remerciements

Par Visiteur

Bonjour Madame

Je comprends parfaitement.

Je ne sais pas quoi vous répondre mais vos enfants sont encore jeunes pour mesurer les conséquences de ce refus qui plus est n'est pas définitif.

En outre, vous savez qu'en cas de refus vous pouvez exercer des recours.

ps: je suis une femme

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

je vous remercie pour votre aide.

cordialement

Par Visiteur

Chère Madame

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

En espérant sincèrement que votre demande trouve une issue favorable.

Bien cordialement